

ries dans ses Etats; ce qui donne une satisfaction d'autant plus générale, que le public considère cet arrangement comme très-profitable pour l'avancement des Plantations de Sucre dans les Colonies Danoises en *Amérique*, sur-tout à cause de l'obligation qui leur est imposée de n'y employer que des Sucres de ce produit. Le Roi a vendu à une Compagnie de particuliers, pour la somme de 198000 écus la Raffinerie de Sucre que la Compagnie des *Indes-Occidentales* avoit établi à *Copenhague*, de même que les Sucres qui se trouvoient encore dans les Magazins de cette Compagnie abolie. Le Roi pour le bien de ses sujets naturels, voulant aussi prévenir dans ses Etats, le trop grand accroissement du nombre des Juifs, particulièrement de ceux qui n'exercent point de professions utiles, Sa Maj. a défendu à tous les Maîtres de Bâtimens & de Batteliers, d'en recevoir aucuns à bord, à moins qu'ils ne soient pourvus de Passeports convenables, qui leur seront délivrés dans le premier endroit de la frontière, après que les déclarations faites de leur part auront été trouvées acceptables.

I I. Depuis le Traité conclu avec les Etats de Maroc, dont on a dit quelque chose dans notre Journal de Décembre dernier, il s'en négocie un autre de Commerce avec la Porte Ottomane. La Cour a fait partir à ce sujet Mr. Ghœlet, pour *Constantinople*, où il négocie actuellement ce Traité.

III. Ce qu'on remarque d'ailleurs de la Cour de *Danemarck* est, que l'amitié & la bonne intelligence mutuelle avec celle de France est telle que l'une & l'autre s'en donnent des mar-